



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-041

PUBLIÉ LE 18 MARS 2020

# Sommaire

## **73\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Savoie**

73-2020-03-18-001 - Arrêté portant fermeture exceptionnelle du service de publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY 2 (1 page)

Page 3

73\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Savoie

73-2020-03-18-001

Arrêté portant fermeture exceptionnelle du service de  
publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY 2



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE**

5 rue Jean GIRARD-MADOUX  
73 000 CHAMBERY

## **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Savoie**

### **Le directeur départemental des finances publiques de la Savoie**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 sera fermé à titre exceptionnel du jeudi 19 mars au mardi 31 mars 2020 inclus.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Chambéry, le 18 mars 2020

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD  
Administrateur Général des finances publiques

